

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTEBulletin supp n°103 mars 2017-Trimestriel-Directeur de publication: Joël TONDON
Imprimé par nos soins grâce à la cotisation des adhérents Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 27-04-2017

**LE PROGRAMME DU SNUIPP
POUR L'ÉCOLE**

Dans la période électorale actuelle, le SNUipp-FSU estime nécessaire de porter une ambition pour l'école publique financièrement sous dotée dans notre pays. Cet enjeu fondamental, au cœur des préoccupations des acteurs de l'éducation, occupe peu de place dans les débats politiques actuels.

Faire réussir tous les élèves est le défi qui se pose encore et toujours à notre école. Le SNUipp-FSU formule 14 propositions pour transformer l'école, parmi lesquelles, un plan d'investissement de 6 milliards pour créer des postes et augmenter les salaires, la réduction des effectifs des classes à 25 en élémentaire, à 20 en éducation prioritaire, une formation initiale rémunérée de 2 ans progressive et le rétablissement d'une vraie formation continue, l'extension du «Plus de maîtres que de classes» à toutes les écoles, des conditions de travail améliorées pour les élèves comme pour les enseignants.

Lutter contre les inégalités, c'est aussi œuvrer pour une justice sociale car l'École ne peut pas tout. C'est tout l'objet du projet du SNUipp-FSU résumé dans le livre blanc « Une vraie ambition pour l'école publique ».

Sur le plan national, notre syndicat entend porter ses revendications pour améliorer les services publics d'éducation. Il refuse la remise en cause du statut des personnels avancé par certains candidats (recrutement par le chef d'établissement, individualisation des carrières) et le caractère national de l'Éducation (régionalisation, contractualisation)

Antoine Cicolella



Manifestation des retraités

GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG

Transports et Sécurité

Les bénévoles de l'ADATEEP des Vosges recrutent.

Depuis 1966, l'Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public sensibilise les élèves à la sécurité dans les transports scolaires. Faute de nouvelles recrues, ils arrêteront leur action en juin prochain.

Ami-es enseignant-es ! Aurez vous à la rentrée 2017 quelques demi-journées disponibles pour intervenir ou organiser ?

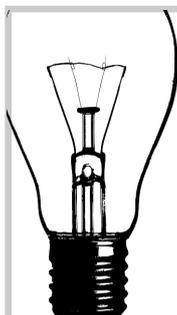
Infos au **06 33 53 09 64**

MOBILISONS NOUS !

Défilé du 1er mai
10h30

Place de la liberté
à Saint Dié

avec la FSU, la CGT



Vos idées, votre bulletin

Vous êtes invité-es à donner votre opinion et vos suggestions afin d'améliorer votre bulletin d'information.

n'hésitez pas à nous en faire part à : snu88@snuipp.fr

Merci !

Votre contribution est grandement appréciée.

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC**

Permanences syndicales
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

sauf mercredi: 8h30-12h00

03 29 35 40 98
07 78 87 81 25
snu88@snuipp.fr
<http://88.snuipp.fr>
page Facebook : [snuippvosges](https://www.facebook.com/snuippvosges)

CPPAP n° 0720 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : à parution

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au :

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

Thèmes	Le Pen	Macron
Enseignants	Rétablir l'autorité des enseignants Former les maîtres pour leur donner conscience de leur noble mission. Ne pas les "déformer" en leur disant qu'il n'y a pas de verticalité entre l'élève et l'enseignant S'assurer de la neutralité politique des syndicats enseignants Renforcer dans l'évaluation la part de l'inspection pédagogique sur la part administrative Information AEF Rétablir l'autorité des enseignants Former les maîtres pour leur donner conscience de leur noble mission. Ne pas les "déformer" en leur disant qu'il n'y a pas de verticalité entre l'élève et l'enseignant S'assurer de la neutralité politique des syndicats enseignants Renforcer dans l'évaluation la part de l'inspection pédagogique sur la part administrative	Mieux rémunérer les enseignants des zones les plus difficiles : les enseignants en REP reçoivent une prime annuelle de 3000€ nets Placer les enseignants les plus expérimentés dans les zones les plus difficiles Ne plus affecter aucun professeur (hors choix motivé) en zone d'éducation prioritaire pendant ses 3 premières années d'enseignement
Formation des enseignants	Former les maîtres pour leur donner conscience de leur noble mission. Ne pas les "déformer" en leur disant qu'il n'y a pas de verticalité entre l'élève et l'enseignant	Former et accompagner des enseignants, au profit de certains territoires urbains et ruraux Étendre la formation en alternance dès la licence pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement Faire bénéficier, chaque année, tout enseignant, du premier comme du second degré, d'au moins trois jours de formation continue, dont la moitié en ligne
Age de la scolarité obligatoire	Commencer la scolarité obligatoire à 5 ans	Pas de prise de position connue sur ce thème
Premier degré	Assurer la transmission des connaissances par le renforcement des apprentissages fondamentaux (français, histoire, calcul) Réserver la moitié du temps d'enseignement au français, à l'écrit comme à l'oral Supprimer l'enseignement des langues et cultures d'origine Rétablir l'autorité et le respect du maître Instaurer le port d'un uniforme à l'école	Introduire, au début de chaque année, des bilans personnalisés, de la classe de grande section à la 3e Proposer des stages de remise à niveau en fin d'été entre le CP et le CM2 En maternelle, mobiliser des jeunes en service civique pour appuyer les professeurs, en particulier pour la maîtrise du langage
Éducation prioritaire	Rétablir une véritable égalité des chances en retrouvant la voie de la méritocratie républicaine	Donner aux écoles en REP beaucoup plus de moyens et d'autonomie Faire un grand plan de réinvestissement principalement à destination des écoles maternelles situées dans les REP Diviser par deux les classes de CP et CE1 dans les REP pour atteindre un maximum de 12 élèves par classe. Cela représente 12 000 postes. Réorienter entre 6000 et 10 000 des 60 000 postes créés pour les classes de CP et CE1. Développer la scolarisation précoce Valoriser les écoles des quartiers difficiles par la mise en place de pratiques pédagogiques innovantes et exclusives et assurer les transports scolaires en conséquence Augmenter le nombre d'heures d'enseignement Donner une prime annuelle de 3000€ nets aux enseignants exerçant en REP
Réforme des rythmes scolaires	Opposée	Laisser les communes organiser le temps périscolaire
PPCR et évaluation des enseignants	Renforcer dans l'évaluation la part de l'inspection pédagogique sur la part administrative	Pas de prise de position connue sur ce thème

« Pourquoi des mecs élus par nous pour faire ce qu'on veut, au lendemain des élections, font ce qu'ils veulent ? » Coluche



STAGE SYNDICAL « Besoins éducatifs particuliers » à Thaon

Vendredi 17 mars, le **SNUipp-FSU 88** organisait une journée de formation sur le thème « **Pour que l'inclusion fasse école** » en présence de **Eric Plaisance**, professeur en sciences de l'éducation à l'université de René Descartes Paris 5 et de **Régis Metzger**, co-secrétaire national du SNUipp-FSU.

Si l'application du droit syndical à formation est difficile à faire respecter à cause notamment du manque de maîtres remplaçants, plus de 60 enseignants ont pu malgré tout assister à cette rencontre.

Eric Plaisance



« Inclusion, éducation inclusive, société inclusive, besoins éducatifs particuliers -BEP-, accessibilité universelle, l'éducation inclusive est un **nouveau référentiel d'action publique** que l'on retrouve dans les institutions internationales (Unesco, Océde, Nations unies, Union Européenne)... »

« **L'éducation inclusive signifie l'accès à un service public l'école pour tous**, que l'on soit porteur de handicap ou non. En France, la loi du 11 février 2005 a reconnu ce droit à l'accessibilité. »

« Avec une infirmité comme la myopie ou l'astigmatisme, on serait normal dans une société agricole ou pastorale mais on serait anormal dans la marine ou l'aviation: il convient de **prendre en compte la personne et sa situation**, son lieu de vie. »

« Evolution des représentations du handicap depuis 40 ans : **en Italie**, la loi de 1977 reconnaît le besoin éducatif particulier au sein des classes et supprime toute classe spéciale pour accueillir en classe ordinaire les enfants handicapés. 120 000 professeurs de soutien travaillent au sein des classes avec 1 prof pour 4 enfants scolarisés; ce dispositif est néanmoins mis à mal par la crise ; **au Brésil**, l'inclusion non limitée pas aux handicapés mais inscrite dans une politique plus glo-

bale (emploi, transport, populations défavorisées avec une grande diversité selon les Etats et les communes.

« Besoin éducatif particuliers : d'après l'expression anglaise *special educational needs*, qui veut dépasser une vision médicalisante pour valoriser l'aspect pédagogique. **En Angleterre**, 20% des enfants sont concernés au cours de leur scolarité, **en France** 3,54%, **Finlande** 17% et **Turquie** 0,74%.

« En France après la loi de 1975, le débat a longtemps fluctué entre intégration et inclusion. Alain Savary en 1981 a voulu décloisonner les établissements spéciaux sans grand succès car l'enfant handicapé était considéré comme un « visiteur » et non comme un membre de plein droit de la communauté scolaire »

« **Quels aspects pédagogiques facilitent la coéducation et l'inclusion des enfants à BEP ?** »

Suite à une enquête de terrain en Europe sur « petite enfance et éducation inclusive, 3 leviers possibles :

- Des pratiques communes : articuler activités collectives et aides individuelles, appui du cadre institutionnel, travail en équipe, rôle de l'espace-classe, coopération avec l'extérieur, souplesse pédagogique pour inclure l'inattendu.
- Culture partagée
- Nécessité d'une formation initiale et continue incluant les BEP.

Régis Metzger

« La situation actuelle engendre de la souffrance psychologique. Si on dit « l'école doit accueillir », on doit tout mettre en œuvre pour que l'école soit capable humainement et techniquement d'accueillir tout élève porteur de handicap. »

« Enquête du SNUipp-FSU « L'école inclusive » en 2014 : 49 % des collègues tout à fait d'accord avec.

« L'école inclusive va au-delà de la prise en charge des enfants à BEP. »

« Le budget de la France pour l'éducation consacre 20 milliards soit 30% de moins que la moyenne des pays européens. »

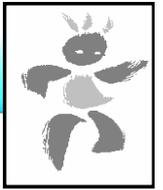
Situation française	2006	2015
Enfants scolarisés	232 000	340 000
Ensemble de la population scolaire	1,9 %	2,9 %
Effectifs école publique	1,3 %	2,3 %

Biblio :

- Grandir ensemble, l'éducation inclusive dès la petite enfance, ouvrage collectif s/ la direction de Maria Kron et Eric Plaisance, éditions de l'INS-HEA, 2012.

- L'Enfant, la maternelle, la société, Paris, Presses Universitaires de France, 1986, (L'Éducateur)

Rappel utile : Nous avons toutes et tous droit à 12 jours de formation syndicale par an.



« **À** au les RASED sont incomplets, je vous demande de recréer des postes » a dit le ministre aux recteurs le 7 février. Ca tombe bien, le SNUipp-FSU lance en campagne pour les RASED oubliés depuis 5 ans malgré les 200 créations de postes bien insuffisantes pour les reconstruire. Entre 2007 et 2012, plus de 5000 postes d'enseignants spécialisés des Rased ont été supprimés soit 1/3 des effectifs.

reconnaissance de la situation de handicap est nécessaire à un petit nombre d'élèves, l'école n'a-t-elle pas toute sa place à garantir pour eux qui rencontrent des difficultés durables dans leurs apprentissages ?

L'approche psycho-pédagogique, le pédagogisme de détail utilisé par les enseignants spécialisés, présentent l'intérêt de ne pas aborder les difficultés de la même manière que dans la classe, en privilégiant comme en remédiation. C'est cet entrecroisement des approches et des regards, professionnalisme et créativité se développent pour aider les élèves à grandir et à apprendre.

Renforcer l'école par des RASED présents partout, c'est un seul et même objectif. C'est aussi la nécessité d'une formation spécialisée initiale et continue, essentielle, de l'investissement à la hauteur du coût qui est passé à l'école.

Le RASED est essentiellement la cellule des élèves. Victimes de suppressions massives de postes de 2008 à 2012, les enseignants spécialisés ont vu disparaître les bénéfices d'une expertise pédagogique de leur travail. Les RASED ont besoin d'un nouveau souffle. Faute de moyens pour assurer des aides directes aux élèves sur un secteur restreint d'écoles, le recours d'être cantonnés à du travail aux enseignants dans le cadre d'un autre domaine de compétence. Il n'est pas à priori une réponse uniforme, de préférence à leurs collègues.

Fautillet renvoyer vers l'inspecteur de l'école tous les besoins d'accompagnement et de suivi des élèves en difficulté ? L'intervention du secteur médico-social ou le

Rased : un enjeu d'avenir

« **L**à où les Rased sont incomplets, je vous demande de recréer des postes » a dit la ministre aux recteurs le 7 février. Ca tombe bien, le SNUipp-FSU lance une campagne pour les Rased oubliés depuis 5 ans malgré les 200 créations de postes bien insuffisantes pour les reconstruire. Entre 2007 et 2012, plus de 5000 postes d'enseignants spécialisés des Rased ont été supprimés soit 1/3 des effectifs.

Ce que revendique le SNUipp-FSU :

- les créations de postes pour garantir la présence de Rased complets
- la relance des départements en formation spécialisée dans chaque département
- l'arrêt des APC qui n'ont pas prouvé leur efficacité dans le traitement de la difficulté scolaire
- La fin des stages de remise à niveau qui ne répondent pas à la grande difficulté scolaire et dont le coût important pourrait être mieux utilisé.

CAPPEI : UN REcul POUR LE SPECIALISE

Les textes sur la nouvelle formation spécialisée viennent d'être publiés. Le SNUipp-FSU s'était prononcé contre les propositions du ministère lors du Conseil supérieur de l'éducation du 26 janvier dernier. Un projet que le syndicat n'estime pas à la hauteur des attentes.

Avec la publication des textes officiels sur la réforme de la formation spécialisée fin janvier, le Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI), se substitue aux deux diplômes existants, le CAPA-SH et le 2CASH. Les objectifs ministériels d'uniformisation entre le premier et le second degré et de mise en conformité de cette formation avec les lois de 2005 et la loi d'orientation de 2013 sont atteints. La référence à l'enseignement adapté disparaît quand l'école inclusive est renforcée, niant ainsi les spécificités de cette adaptation, son rôle et ses réussites. Si cette nouvelle formation offre des perspectives pour les enseignants de second degré, elle constitue une réelle régression pour ceux du premier degré : le volume horaire passe de 400 à 300 heures avant certification avec la perte d'un pré-stage de trois semaines. D'un côté, un important tronc commun pour tous les enseignants spécialisés qui interviennent auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers, dans les Rased, les Ulis, en SEGPA, en prison tant pour le premier que pour le second degré, deux modules d'ap-

profondissement et un module d'adaptation à l'emploi. De l'autre, 100 heures « facultatives » en stage MIN (Modules d'initiative nationale).

Un certificat sans ambition

La nouvelle formation prône la notion de personne-ressource, au détriment de l'aide directe auprès des élèves. Ces critiques portées par le SNUipp-FSU, et partagées par les associations professionnelles de maîtres E et G (FNAME et FNAREN) n'ont pas été entendues par le ministère. Mais des concessions ont été obtenues : elles portent sur la fonction de tuteur stagiaire, le maintien des deux parcours qui identifient les anciennes options E et G et la semaine « n-1 » d'aide à la prise de poste. Le SNUipp déplore que le mémoire professionnel laisse la place à un simple dossier. Une réforme qui laisse encore beaucoup de questions en suspens et laisse entrevoir de grandes inquiétudes pour ce qui reste de l'enseignement adapté.

une réelle régression dans le premier degré : le volume horaire passe de 400 à 300

« Aux prochaines élections, je voterai pour ma machine à laver, elle au moins propose des programmes propres. » Fussoin

DECRET SUR LE REMPLACEMENT : LE SNUIPP-FSU VOTE CONTRE

Le SNUipp-FSU a voté contre le décret sur le remplacement : sa déclinaison dans les écoles et l'introduction de formation durant les vacances ne sont pas acceptables.

Lors du Comité technique ministériel du 22 mars, le décret sur le remplacement a été proposé au vote. Si le cadre juridique ne pose pas de problème majeur, le SNUipp-FSU a dénoncé à maintes reprises sa déclinaison dans le premier degré.

Une déclinaison qui pose problème

Lors des groupes de travail préparatoires, le SNUipp est intervenu et a fait reculer le ministère sur la mise en place d'une unique zone d'intervention départementale offrant la possibilité d'une gestion de proximité au plus près des écoles. Ses élus du personnel interviendront dans toutes les instances pour que cela soit respecté. Par contre, le ministère supprime la distinction des zones de remplacement en fonction des catégories d'absences (courtes ou longues). Par ailleurs, le ministère a introduit l'idée d'une formation continue pour les personnels volontaires sur

le temps des vacances, créant un précédent tout à fait inacceptable.

Pour ces raisons, le SNUipp et la FSU ont voté contre ce décret, en effet "l'amélioration du dispositif de remplacement, auquel sont particulièrement attachés les enseignants comme les parents d'élèves, passe par des créations de postes pour répondre aux besoins et pas par une désorganisation du service actuel."

Votes : Pour : CFDT / Contre : CGT - FSU - FO - FGAF / Abstention : UNSA

Enfin, le SNUipp-FSU a dénoncé la mise en oeuvre précipitée de ces dispositions alors que dans les départements, les personnels participent aux opérations de mouvement départementaux. Cela ne peut qu'engendrer de l'inquiétude et nuire à l'attractivité de ces postes exigeants.

DIRECTION D'ÉCOLE : LE COMPTE N'Y EST PAS

La rue de Grenelle a présenté une série de mesures pour l'amélioration de l'exercice de la direction d'école. Ce qu'en dit le SNUipp-FSU.

Le communiqué

Le 1er mars, la ministre de l'Éducation nationale a rendu publics « 16 engagements pour l'amélioration de l'exercice du métier de directeur d'école ». L'examen détaillé des mesures proposées laissera sans doute sur leur faim directrices et directeurs, qui attendent impatiemment de réelles dispositions pour alléger et simplifier leur travail. L'amélioration des conditions d'exercice commence par le respect des engagements ministériels antérieurs. En effet, trop souvent, les personnels d'aide à la direction disparaissent pour être affectés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap et les décharges de direction des écoles de 2 et 3 classes ne sont pas partout effectives.

Les engagements présentés s'articulent autour de quatre domaines : l'écoute des besoins des directrices et directeurs et le pilotage de la simplification de leurs tâches, leur qualité de vie au travail, le pilotage de la circulation de l'information, les outils numériques nationaux. Au-delà d'un catalogue de bonnes intentions et de préconisations générales, les seules réelles nouveautés consistent dans la mise à disposition d'applications informatiques censées rationaliser et alléger les tâches administratives.

un effet d'empilement à priori contradictoire avec un mouvement de simplification

Actionner le levier numérique ne peut suffire à apporter une réponse aux nombreuses sollicitations dont font l'objet les directrices et directeurs d'école. Le SNUipp-FSU est plus que réservé quant au développement d'outils numériques multiples, créant un effet d'empilement à priori contradictoire avec un mouvement de simplification.

La logique d'un cadrage national, la sollicitation des collectivités territoriales pour équiper les écoles ou la référence explicite au terme d'allègement sont à relever positivement. Cela doit se concrétiser dans les faits. De quel soutien financier bénéficieront par exemple les communes, pour répondre à la demande d'équipements jugés pour le moins utiles si ce n'est nécessaires par la ministre ?

Le SNUipp-FSU, en lien avec la profession, continuera d'intervenir pour qu'enfin les directeurs et directrices puissent se dégager de tâches administratives chronophages et se consacrer en priorité au fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves. Il demande un retour et un suivi des expérimentations menées avant toute généralisation.

Paris, le 2 mars 2017



Encourager la créativité plutôt que sanctionner la faute

Alex Taylor, journaliste britannique, animateur de radio (notamment RFI et France Inter), vit en France depuis plus de trente ans. Celui qui a dit sa « honte d'être britannique » après le Brexit en juin dernier n'a pour autant pas perdu sa foi en l'Europe et en sa jeunesse.



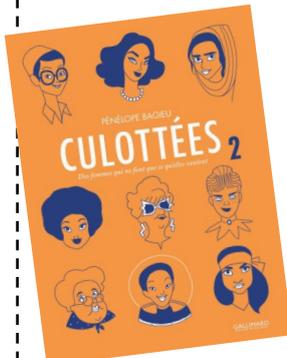
J'ai passé dix ans comme lecteur d'anglais à Paris X, XII et à l'École normale supérieure, ainsi qu'en tant que colleur aux lycées Saint-Louis et Saint-Michel dans les années 1980. Une chose m'a marqué dans l'enseignement des langues. Je passais mon temps à enlever des points sur 20, un quart de point pour faute de syntaxe, un demi-point pour un contresens, trois quarts de points pour ceci ou de cela.

Ce n'est pas étonnant que cela produise des gens qui disent à longueur de temps (et j'entends cette phrase presque aussi quotidiennement que « my taylor is rich ») « je n'oserai jamais parler anglais devant vous ». Pourquoi ? Parce que les gens ont peur de

faire des fautes, d'être punis avec des points qu'on enlève. C'est le total contraire de ce que l'on fait avec les nouveau-nés lorsqu'ils apprennent des langues. Le moindre son est accueilli avec un « mais c'est génial ! » de la part des adultes autour.

Ce système punitif français contraste nettement avec l'apprentissage basé sur le plaisir que j'ai eu la chance de suivre en Grande-Bretagne. On m'a dit que la situation s'est quelque peu améliorée depuis. (...)

Entretien dans les cahiers pédagogiques n°535 de février 2017



CULOTTÉES,
Pénélope Bagieu
tomes 1 et 2

« Des femmes qui ne font que ce qu'elles veulent »

Peggy Guggenheim, Mae Jemison, Naziq Al Abid...ces personnalités historiques, scientifiques, artistes ne vous disent peut être rien. Elles figurent parmi une trentaine de portraits croqués par Pénélope Bagieu. Cette BD, véritable promotion de modèles féminins est un régal. Un livre utile pour promouvoir l'égalité filles-garçons.

Éditions Gallimard, 20 euros chaque tome.

Privés de devoirs, les élèves finlandais sont les meilleurs !

L'éducation étant à la base de tout, les différents candidats à l'élection présidentielle devraient absolument s'intéresser au cas finlandais. Là-bas, les enfants ont très peu d'heures de cours, n'ont quasiment aucun devoir à rendre et sont sans cesse invités à jouer. Résultat : ces élèves sont devenus les meilleurs du monde ! Paroles d'enseignants :

« On essaie de leur apprendre à penser par eux-mêmes et à avoir un esprit critique. »

« Le cerveau doit se détendre de temps en temps. Si on vous assène de la matière sans cesse, ça n'a aucun sens, vous n'apprenez rien »

« On tente de leur apprendre à être des humains heureux. À respecter les autres et eux-mêmes. »

www.positiv.fr

EPINAL
44 rue de la clé d'or
88000

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE
42 rue Jacques Pierre
88100

Tél : 0820 822 044



Tribune de Bernadette Groison

« Marine Le Pen tombe le masque sur les fonctionnaires »

Les fonctionnaires qu'elle dit défendre ne sont visiblement pas en odeur de sainteté lorsqu'ils font la preuve de leur indépendance, de leur intégrité et de leur sérieux professionnel dès lors qu'ils touchent aux affaires du Front National...

En effet, dans son discours à Nantes le 26 février, Madame Le Pen les a ni plus ni moins menacés : « *Dans quelques semaines, ce pouvoir politique aura été balayé par l'élection. Mais ses fonctionnaires, eux, devront assumer le poids de ces méthodes illégales. Ils mettent en jeu leur propre responsabilité. L'État que nous voulons sera patriote* ».

Non, Mme Le Pen, les « méthodes » définies par la loi ne sont pas « illégales ». Et donc la « responsabilité » des agents ne peut pas être engagée. Sauf à imaginer qu'une fois au pouvoir vous changiez le droit pour des arrangements particuliers en votre faveur...

Voilà une belle leçon de chose sur le statut de la Fonction publique. Car c'est bien le statut des agents de la Fonction publique qui aujourd'hui protège les agents comme les usagers de telles dérives autoritaires. La protection offerte aux fonctionnaires, en contrepartie des obligations de responsabilité, d'objectivité, d'impartialité et de neutralité auxquelles ils sont soumis, est essentielle pour offrir des services de qualité, justes, en dehors de toutes pressions ou de tous lobbyings.

Ce discours de la représentante du Front National signifie-t-il que s'il arrivait au pouvoir, les « règles » de fonctionnement, c'est à dire la loi serait changées ? Que les fonctionnaires seraient soumis à l'arbitraire ? Qu'ils pourraient être sanctionnés s'ils continuaient à faire bien leur travail ? Cela mérite réflexion...

www.fsu.fr

Angleterre, Suède, Pays Bas: l'échec du new public management

Marqué par l'autonomie locale, la responsabilisation, l'individualisation des carrières, la régionalisation, le haut niveau de formation des enseignants, le New Public Management (NPM) apparaît en France comme le modèle à suivre pour beaucoup de candidats à l'Élysée et de nombreux thinktank. C'est le modèle qui devrait permettre d'améliorer rapidement les résultats de l'École grâce à des enseignants mieux formés, mieux impliqués, mieux dirigés. Mais qu'en est-il vraiment ? Le travail de Florence Lefresne et Robert Rakoczevic nous montre dans 3 pays européens qui ont le mieux appliqué les principes du NPM : la Suède, l'Angleterre, les Pays Bas, que cette voie prometteuse mène à des impasses.

Retraite en Suède, c'est pas le rêve !

Liz-Beth Wendel est, en quelques mois, devenue une vraie célébrité en Suède.

À l'automne dernier, cette Suédoise de 65 ans a découvert qu'elle toucherait, retraites de base et complémentaire confondues, quelque 9.500 couronnes par mois après impôts (environ 1.100 euros)...alors qu'elle a cotisé plus de 50 ans, ayant commencé à travailler à 14 ans !

De quoi attiser la colère de cette ancienne aide-soignante mère de trois enfants, devenue assistante maternelle puis travailleuse sociale.